



PROMOTION ET TRANSMISSION
DES CULTURES POPULAIRES DE TRADITION ORALE
ET DE LA MUSIQUE MODALE

**Musicien des musiques modales de
tradition savante et populaire**

Validation des Acquis de l'Expérience

**DEMANDE D'ACCES A LA CERTIFICATION DE
MUSICIEN DES MUSIQUES MODALES DE TRADITION SAVANTE ET POPULAIRE
VIA LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE**

LIVRET DE RECEVABILITE

Mme M.

NOM :

PRENOM :

DATE DE NAISSANCE :

LIEU DE NAISSANCE :

NATIONALITE :

ADRESSE :

CODE POSTAL :

VILLE :

TELEPHONE :

MAIL :

Cadre réservé à l'administration

Livret de recevabilité reçu le :

Date limite d'envoi de la notification de recevabilité :

Dossier complet : oui non

Date d'envoi de la notification :

Dossier reçu : oui non



PROMOTION ET TRANSMISSION
DES CULTURES POPULAIRES DE TRADITION ORALE
ET DE LA MUSIQUE MODALE

Musicien des musiques modales de tradition savante et populaire

Validation des Acquis de l'Expérience

Présentation de la démarche

Pour faire valider les acquis de son expérience, le candidat doit pouvoir justifier d'une activité, salariée, non salariée ou bénévole, d'une durée de 3 ans minimum¹ en rapport avec la certification² (engagement en tant qu'artiste de scène ou studio, enseignement musical, recherche et analyse musicale...).

Cette activité peut avoir été exercée en continu ou non, à temps plein ou partiel, sous un ou plusieurs statuts. Le candidat peut être salarié, demandeur d'emploi, indépendant...

Les périodes de formation initiale ou continue, quel que soit le statut de la personne, ainsi que les stages et les périodes de formation en milieu professionnel effectués pour la préparation d'un diplôme ou d'un titre ne sont pas pris en compte dans la durée d'expérience requise.

Il n'existe pas de limite d'âge pour entreprendre une démarche de VAE.

Un(e) candidat(e) ne peut déposer qu'une seule demande par certification et par année.

Toute décision d'irrecevabilité de la demande fera l'objet d'une notification motivée au demandeur.

1) Le candidat dépose un dossier de candidature (livret de recevabilité) officialisant sa demande de VAE.

2) Ce dossier fait l'objet d'un examen de recevabilité et le candidat est informé sous 30 jours du résultat de cet examen.

Le dossier est examiné par un jury composé de 6 professionnels (représentants des salariés : musiciens, formateurs... / représentants de la filière employeurs : producteur, directeur de festival ou de salle de concerts, école de musique...).

Une convocation à l'entretien est établie à l'attention du candidat recevable.

3) Le jury rencontre en entretien le candidat dont le dossier est recevable afin qu'il puisse apporter des informations complémentaires sur les pièces fournies.

L'entretien, d'une durée de 40 minutes, est préparé et conduit par le jury à partir de l'analyse du dossier du candidat.

- Pour chacune des activités constitutives de la certification, le candidat présente l'expérience qu'il a acquise et son contexte. Il précise les activités qui ont été développées, les aptitudes et connaissances qui ont été mobilisées. (30 minutes)
- Mise en situation immédiate : Le jury demande au stagiaire d'interpréter un morceau de musique modale puis d'improviser à partir d'un thème donné. (10 minutes)

4) Le jury peut attribuer la totalité du titre ou bien ne valider l'expérience du candidat que pour une partie des connaissances, aptitudes et compétences exigées pour l'obtention de la certification.

Dans ce cas, le jury se prononce sur la nature des connaissances et aptitudes qui, dans un délai de 5 ans à compter de la notification de sa décision, doivent faire l'objet de l'évaluation complémentaire nécessaire à l'obtention de la certification.

La décision de validation du jury est notifiée au candidat par l'autorité qui délivre la certification.

Le jury décide souverainement des éléments de compétences validés en vue de l'obtention de la certification. En cas de non attribution, il motive sa décision.

¹ La notion d'activité d'une année à temps plein pour les artistes intermittents du spectacle s'entend comme le nombre d'heures de travail nécessaire pour pouvoir, le cas échéant, bénéficier du régime spécifique d'assurance chômage de ces professions, conformément aux dispositions conventionnelles en vigueur (soit 507h par an).

² Voir le référentiel disponible sur le site de Drom www.drom-kba.eu – rubrique « Titre de musicien des musiques modales de tradition savante et populaire » → VAE (à partir de 2015)



PROMOTION ET TRANSMISSION
DES CULTURES POPULAIRES DE TRADITION ORALE
ET DE LA MUSIQUE MODALE

**Musicien des musiques modales de
tradition savante et populaire**

Validation des Acquis de l'Expérience

Préparation de l'entretien

Lors de l'entretien, et pour chacune des activités constitutives de la certification listées ci-dessous, le candidat recevable présente l'**expérience** qu'il a acquise et son **contexte**.

Il précise les **activités** qui ont été **développées**, les **aptitudes et connaissances** qui ont été **mobilisées**.

La présentation se fera sur la base de documents synthétiques préparés en amont par le candidat (2 pages maximum par bloc d'activité).

- ANALYSES ET RECHERCHES APPLIQUEE(S)

La base de travail du musicien des musiques modales de tradition savante et populaire se situe dans la recherche et l'analyse musicale : il faut savoir analyser avant de pouvoir interpréter, composer, arranger ou improviser.

- INTERPRETATION ET CREATION

Parce qu'il est artiste, l'une des activités principales du musicien des musiques modales de tradition savante et populaire réside évidemment dans l'interprétation et la création.

Une fois le travail d'analyse réalisé, il peut pratiquer (interpréter, composer, arranger, improviser).

- STRUCTURATION DE CARRIERE

L'évolution du secteur musical ces dernières décennies a amené les musiciens à prendre de plus en plus en main la structuration et l'évolution de leur carrière. Ils doivent être capables de définir leur projet de carrière, le formaliser et le communiquer tout en se construisant un réseau personnel à mobiliser pour l'insertion.

- MISE EN OEUVRE D'UN PROJET ARTISTIQUE

Une fois la création artistique imaginée, reste à mettre en œuvre le projet et assurer sa diffusion sur scène ou bien son enregistrement.

- ADMINISTRATION ET GESTION DE PROJET

L'évolution du métier fait qu'aujourd'hui les musiciens ont l'obligation d'accorder leurs qualités artistiques avec la construction d'un projet professionnel et la connaissance de l'environnement socio-économique.

- FORMATION, TRANSMISSION, ANIMATION D' ACTIONS CULTURELLES

Les interventions pédagogiques font partie du métier de musicien des musiques modales de tradition savante et populaire, quelle que soit la forme qu'elles puissent prendre (intervention sur un dispositif de formation, transmission de son savoir, animation d'actions culturelles) et le public auquel elles s'adressent.

En amont de l'entretien, le candidat devra préparer un thème de musique modale de son choix à interpréter devant le jury (durée maximum 4 minutes). On lui demandera ensuite d'improviser à partir d'un thème fourni lors de l'entretien.



PROMOTION ET TRANSMISSION
DES CULTURES POPULAIRES DE TRADITION ORALE
ET DE LA MUSIQUE MODALE

Musicien des musiques modales de tradition savante et populaire

Validation des Acquis de l'Expérience

Récapitulatif – Pièces à fournir

Le livret de recevabilité Cerfa ci-après doit être complété par le candidat et accompagné des documents complémentaires ci-dessous :

- CV ou biographie (format pdf), éventuellement dossier de presse (facultatif)
- Lettre expliquant les motivations du candidat pour obtenir le titre (format pdf)
- Enregistrements sonores (2 morceaux d'une durée maximale de 5 minutes chacun, sur support CD) et vidéo (extrait vidéo d'une durée maximale de 5 minutes) mettant le candidat en situation de pratique (support CD).

Les pièces justificatives suivantes devront être fournies :

- Justificatif d'identité (photocopie recto-verso de votre carte d'identité ; ou une photocopie de votre passeport ; ou une photocopie de votre titre de séjour)
- Justificatif des activités mentionnées :

Pour vos **activités salariées**, vous fournissez :

- soit une attestation signée de votre employeur (modèle joint dans le document annexe)
- soit vos bulletins de salaire (les bulletins récapitulatifs annuels suffisent) si vous ne pouvez pas ou si vous ne souhaitez pas demander d'attestation à votre employeur.
- vous pouvez joindre un relevé de carrière (demandé à la CNAV des travailleurs salariés pour Paris et sa région et à la CRAM pour la province) en complément ou à la place.

Pour vos **activités bénévoles**, vous fournissez :

- une attestation signée par deux responsables de l'association dans laquelle vous avez exercé ayant pouvoir de signature. (modèle joint dans le document annexe).
- Cette attestation est obligatoire pour que vos activités bénévoles soient prises en compte.

Pour vos **activités non salariées** (libérales), vous fournissez :

- l'inscription auprès des organismes habilités et les justificatifs de la durée de cette inscription (registre du commerce ou des sociétés, registre des métiers, URSAFF ou tout autre document pouvant attester de votre activité professionnelle indépendante).

- Une photocopie des diplômes qui ont été mentionnés dans le dossier.
- Le règlement des droits de 100 € correspondant à l'étude de la recevabilité de votre demande. Le chèque sera libellé à l'ordre de Drom. Cette somme restera acquise à Drom en cas de non recevabilité quelle qu'en soit la raison ou en cas d'abandon.

Ce livret renseigné et les pièces demandées doivent être retournés à l'adresse suivante :

Drom – c/o Le Quartz, 60 rue du Château BP 91039 - 29210 Brest cedex 1

Renseignements : Drom : 09.65.16.71.21 // 06.80.35.48.58 // contact@drom-kba.eu



RUBRIQUE N°3 : Pièces à joindre obligatoirement à votre demande

Attention, pour certains titres ou diplômes, il peut vous être demandé des pièces complémentaires. Merci de vous reporter au document fourni, correspondant au titre ou diplôme que vous visez s'il y a lieu.

1. Pour justifier de votre identité, vous fournissez :

- une photocopie recto/verso de votre carte d'identité
- ou une photocopie de votre passeport
- ou une photocopie de votre titre de séjour

2. Pour justifier de chacune de vos activités :

- **Pour vos activités salariées, vous fournissez :**
 - soit une attestation signée de votre employeur (modèle joint dans le document annexe)
 - soit vos bulletins de salaire (les bulletins récapitulatifs annuels suffisent) si vous ne pouvez pas ou si vous ne souhaitez pas demander d'attestation à votre employeur.
 - vous pouvez joindre un relevé de carrière (demandé à la CNAV des travailleurs salariés pour Paris et sa région et à la CRAM pour la province) en complément ou à la place.
- **Pour vos activités bénévoles, vous fournissez :**
 - une attestation signée par deux responsables de l'association dans laquelle vous avez exercé ayant pouvoir de signature. (modèle joint dans le document annexe).

Cette attestation est obligatoire pour que vos activités bénévoles soient prises en compte.

- **Pour vos activités non salariées (libérales), vous fournissez :**
 - l'inscription auprès des organismes habilités et les justificatifs de la durée de cette inscription (registre du commerce ou des sociétés, registre des métiers, URSAFF ou tout autre document pouvant attester de votre activité professionnelle indépendante).

RUBRIQUE N°4 : Déclaration sur l'honneur

Cette déclaration est à remplir obligatoirement pour que votre dossier soit recevable

Déclaration sur l'honneur

Je soussigné(e).....

déclare sur l'honneur que toutes les informations fournies sont exactes et que la présente candidature à la validation des acquis de l'expérience en vue de l'obtention du

constitue l'unique demande pour ce diplôme pour la même année civile.

Je m'engage également à ne pas présenter plus de trois candidatures à la validation des acquis de l'expérience pour des diplômes, certificats ou titres différents durant la présente année civile.

Fait à,
le
Signature du candidat :

.....

La loi punit quiconque se rend coupable de fausses déclarations :

"Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques.

Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45000 euros d'amende (code pénal, art.441-1).

Le fait de se faire délivrer indûment par une administration publique ou par un organisme chargé d'une mission de service public, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation, est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30000 euros d'amende" (code pénal art.441-6).

LIVRET DE RECEVABILITE

Code de l'éducation art. R335-5 à R335-11

Intitulé complet du diplôme ou titre que vous souhaitez obtenir :

Attention, vérifiez avec précision le libellé du titre ou du diplôme. Vous trouverez ces informations dans les documents annexes joints par chaque ministère ou sur le site Internet vae.gouv.fr

RUBRIQUE N°1 : Informations vous concernant

M. Mme
 Nom de naissance : _____
 Nom d'épouse : _____
 Premier prénom : _____
 Autres prénoms : _____
 Adresse : _____
 Code Postal : _____ Commune : _____
 Pays de résidence : _____
 Tél. domicile : _____ Tél. travail : _____
 Tél. mobile : _____
 Date de naissance : _____ Nationalité : française ressortissant européen Autre
 Commune de naissance : _____
 Département de naissance : _____ ou pays de naissance : _____

Dernier emploi occupé ou dernière fonction : _____

Vous êtes actuellement :

oui non Exercez-vous une activité de bénévole dans une association, un syndicat ?

En situation d'emploi :

- CDI CDD ou Interim travailleur indépendant, artisan, profession libérale
- fonctionnaire Militaire
- contrat aidé ou contrat en alternance

En situation d'inactivité :

- En recherche d'emploi :
 - Inscrit(e) à l'ANPE non oui, depuis : -1 an 1 an à - 2 ans 2 ans à - 3 ans 3 ans ou plus
- Etes-vous indemnisé au titre de l'assurance chômage (ARE) ? oui non
- Etes-vous allocataire du RMI ? oui non
- Etes-vous allocataire d'autres minima sociaux que le RMI ? (ASS, API, AI, veuveage, AAH...) : oui non
- Etes-vous reconnu travailleur handicapé ? oui non

Renseignements concernant votre niveau de formation : (cochez les cases qui correspondent à votre situation)

Dernière classe suivie :

- Primaire ou 6^{ème}, 5^{ème}, 4^{ème} du collège
- 3^{ème} ou première année de CAP ou BEP
- 2^{ème}, 1^{er} de l'enseignement général ou dernière année de CAP ou de BEP
- Terminal
- 1^{ère} ou 2^{ème} année de DEUG, DUT, BTS, ou équivalent
- 2^{ème} ou 3^e cycle de l'enseignement supérieur ou équivalent

Diplôme le plus élevé obtenu :

- Aucun diplôme
- Certificat d'étude primaire (CEP)
- Brevet des collèges (BEP), DNB ou équivalent
- CAP, BEP ou autre certification de même niveau
- Baccalauréat général, technologique, professionnel, ESEU, DAEU, ou autre certification de niveau IV
- DEUG, DUT, BTS ou autre diplôme de niveau III
- Diplôme de niveau II : licence (ou maîtrise)
- Diplôme de niveau I : master, titre d'ingénieur diplômé (ou DESS, DEA)

Avez-vous obtenu un diplôme ou un titre à l'issue d'une formation professionnelle? Si oui, lequel :

Cadre réservé à l'administration

Dossier reçu le : _____ Dossier complet le : _____
 N° d'identifiant : _____
 Code du diplôme : _____ CSP du dernier emploi occupé : _____ niveau du diplôme obtenu à l'issue de la formation professionnelle

Décision de recevabilité :

favorable défavorable

Date de décision de la recevabilité : _____

RUBRIQUE N°2 : Informations concernant l'expérience salariée, non salariée ou bénévole en rapport avec le titre ou diplôme visé (en commençant par la plus récente)

① Emploi ou fonction bénévoles occupées	② Nom et lieu de l'entreprise (ou autre structure) dans laquelle les activités ont été exercées	③ Secteur d'activité, de l'entreprise ou de la structure	④ Statut dans cet emploi: 1: salarié 2: bénévole 3: travailleur indé- pendant, artisan, profession libérale	⑤* Temps de travail: 1: temps complet 2: temps partiel (indiquer le nombre d'heures effectuées par mois)	⑥ Total des heures effectuées dans cette fonction ou cet emploi	⑦ Périodes d'emploi		⑧ Principales activités exercées en rapport avec le diplôme ou le titre professionnel visé
						Date de début	Date de fin	
Exemple: Aide à domicile	Association "Repote!" Alençon/Orne	Social, prise en charge à domicile	1	2 (20 heures par mois)	1200 h	0 . 1 . 0 . 3 . 9 . 9 .	3 . 0 . 0 . 6 . 0 . 2 .	Assistance à domicile auprès de 3 personnes âgées et 2 personnes handicapées: toilette, courses, ménage, repas